

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE et Christophe HUGNET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 10
- votants : 11

Était représentée : Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Madame Francette CHAPUS

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

N°22/24 : DÉLIBÉRATION VALIDANT LA CONVENTION AVEC LE GDS POUR LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la section apicole du GDS26 (groupement de défense sanitaire) anime et coordonne le plan de lutte contre le frelon asiatique en Drôme. Les objectifs sont de sensibiliser et informer le grand public ; détruire des nids et expérimenter de nouvelles méthodes pour protéger les ruchers. Cette mise en œuvre est possible grâce à un réseau de partenaires financiers et techniques : agglomérations, mairies, apiculteurs référents, entreprises de destruction.

Monsieur le Maire précise que cette année encore la CCDB s'est engagée avec le GDS26 dans le plan de lutte contre le frelon asiatique. Les conditions de financement ont été votés et le reste à charge des propriétaires est de 75 € par nid détruit.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de signer une convention avec le GDS26 pour prendre en charge les 75 € demandés aux propriétaires.

Il propose de signer la convention pour la prise en charge de 10 destructions sachant que l'an dernier sur la commune seulement 1 signalement de nid, détruit à 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'accepter la convention proposée par le GDS
- Précise que la convention est prise pour le financement de 10 nids soit 750 €
- Précise que la présente convention est établie pour une durée d'un an
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée et toutes les pièces s'y rapportant

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 mai 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE et Christophe HUGNET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 10
- votants : 11

Était représentée : Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Madame Francette CHAPUS

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

N°23/24 : DÉLIBÉRATION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU PICODON POUR DES COURS DE YOGA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame Florence RICHARD, professeure de Yoga sur la commune de Dieulefit, souhaite dispenser des cours dans la salle du Picodon de la commune.

Madame Florence RICHARD explique que ses cours de Yoga sont différents de ceux pratiqués par Madame Christelle LAPLANCHE et seront donc complémentaires. Elle précise également que la plupart des adhérents sont originaires de la commune.

Elle souhaite disposer de la salle tous les lundis à 18 heures 30 et tous les vendredis à 9 heures 30 de la mi-septembre à la fin juin soit 32 semaines soit 64 jours.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils valident cette mise à disposition et dans l'affirmation de définir un prix annuel de location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'accorder la location de la salle du Picodon les lundis et vendredis de la mi-septembre à la fin juin
- Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de la salle
- Valide le montant de la mise à disposition soit 15 € (quinze euros) l'heure

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 mai 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE et Christophe HUGNET

Était représentée : Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Madame Francette CHAPUS

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 10
- votants : 11

N°24/24 : DÉLIBÉRATION VALIDANT L'ACHAT DU TRACTEUR POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'un tracteur auprès d'un ancien marchand de matériel d'occasion.

Celui-ci n'ayant plus de numéro SIRET, une délibération doit être prise pour valider l'achat du matériel pour un montant de 12 000 € (douze mille euros).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve l'acquisition du tracteur John Dear 1640 appartenant à Monsieur Gérard GRIMAUD, domicilié à Montmeyran
- Prévoit le montant de 12 000 € (douze mille euros) sur le budget 2024.

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 mai 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE et Christophe HUGNET

Était représentée : Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Madame Francette CHAPUS

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 10
- votants : 11

N°25/24 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS AVANCÉS

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit régler ses fournisseurs par mandat administratif. Mais certains fournisseurs n'acceptent pas les mandats.

La commission culture a créé un flyer intitulé « Chemin d'art au Poët-Laval » destiné à valoriser les points culturels de la commune.

Madame Francette CHAPUS a réglé la facture d'un montant de 351,60 € représentant l'impression de 5 000 dépliant.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Décide de rembourser Madame Francette CHAPUS, pour la dépense qu'elle a engagée au nom de la commune, d'un montant total de 351,60 euros (trois cent cinquante-et-un euros et soixante centimes)

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la publication en date du 31 mai 2024

